

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Passeport : comment acheter un timbre fiscal ?

Passeport

Pour un majeur

Première demande

Renouvellement

Passeport perdu

Passeport volé

Passeport en urgence

Pour un mineur

Première demande

Renouvellement

Passeport perdu

Passeport volé

Passeport en urgence

Depuis 2019, le timbre fiscal est fourni uniquement sous la forme électronique.

Il peut être acheté en ligne sur internet ou dans un bureau de tabac.

Vous pouvez acheter le timbre fiscal à la fin de la procédure.

- Pré-demande pour une demande de 1er passeport

- Pré-demande de renouvellement de passeport

Vous devez acheter le timbre fiscal sur le site timbres.impots.gouv.fr.

- Achat en ligne du timbre fiscal – Passeport

Vous pouvez acheter un timbre fiscal électronique dans un bureau de tabac s'il est équipé de l'application Point de vente agréé.

Le timbre électronique est **valable 1 an** à partir de sa date d'achat.

Pour éviter qu'il ne soit plus valide au moment du dépôt de votre demande, **attendez d'avoir fini de préparer votre dossier avant de l'acheter.**

Vous pouvez **demander en ligne son remboursement** dans les **18 mois** qui suivent son achat :

- Demander le remboursement d'un timbre électronique
Téléservice

Vous n'avez pas de timbre fiscal à fournir.

Vous pouvez régler en espèces. Certains consulats acceptent aussi le paiement par carte bancaire, chèque ou virement. Consultez le site internet du consulat pour savoir comment payer.

Où s'adresser ?

Ambassade ou consulat français à l'étranger

Questions – Réponses

- Combien coûte un passeport ?

Toutes les questions réponses

Services en ligne

- Achat en ligne du timbre fiscal – Passeport
Téléservice
- Demander le remboursement d'un timbre électronique
Téléservice

Et aussi...

Textes de référence



- Code général des impôts – Annexe 4 : articles 121 KM à 121 KM ter
- Code général des impôts, annexe 3 – Article 313 BA
- Code général des impôts : article 900



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F21258>